

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article5298>

# Au journal officiel du 16 avril 2015

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 16 avril 2015

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous  
droits réservés

---

# Concours d'assistant territorial socio-éducatif / Expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau (listes des collectivités retenues) / Cahier des charges « Ville durable et solidaire »

## Concours et examens

– Arrêté du 16 mars 2015 portant ouverture au titre de l'année 2015 du [concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif par le centre de gestion du Pas-de-Calais](#) NOR : INTB1508994A

## Eau et assainissement

– Décret n° 2015-416 du 14 avril 2015 fixant la [liste des collectivités territoriales et de leurs groupements retenus pour participer à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau](#) NOR : DEVL1504031D

[1]

## Politique de la ville

– Arrêté du 7 avril 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « [Ville durable et solidaire](#) » NOR : PRMI1508125A [2]

[L'intégralité du JORF n°0089 du 16 avril 2015](#)



[1] La loi du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes introduit, pour les collectivités qui le souhaitent, la possibilité d'une expérimentation en vue « de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau », dans les conditions prévues par l'article 72 de la Constitution. Le présent décret fixe la liste des dix-huit collectivités et groupements de collectivités retenus pour participer à cette expérimentation, qui s'achèvera le 15 avril 2018. **Ces collectivités et groupements volontaires auront la possibilité de mettre en place de nouvelles tarifications de l'eau et/ou de l'assainissement ainsi que des systèmes d'aides au paiement de la facture d'eau afin de garantir un meilleur accès de tous à ces services.** A l'issue de cette expérimentation, les solutions mises en œuvre qui se seront révélées les plus pertinentes, cohérentes et efficaces pourront, le cas échéant, être généralisées à l'ensemble du territoire.

[2] Le cahier des charges de l'appel à manifestations d'intérêt « Ville durable et solidaire », prévu par l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » créée par la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 est approuvé.